

de Moose Jaw (M. Skoberg)—L'agriculture—L'enlèvement des numéros de série des tracteurs importés.

Comme il est cinq heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, savoir les avis de motion.

M. Forest: Monsieur l'Orateur, la Chambre consentirait à l'unanimité, je pense, à ce que nous réservions les deux premiers avis de motion et que nous passions à l'étude du troisième qui figure au *Feuilleton*.

M. l'Orateur suppléant: La Chambre y consent-elle?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES MOTIONS

LES RELATIONS OUVRIÈRES

PROJET D'INTERDICTION DES GRÈVES ET DE CRÉATION D'UN TRIBUNAL DU TRAVAIL

M. A. B. Douglas (Assiniboia) propose que:

La Chambre prie le gouvernement d'étudier la possibilité d'interdire grèves et lock-out au sein de tout organisme ressortissant du Parlement du Canada et d'instituer un tribunal du travail spécial dont la décision sera décisive et exécutoire pour les parties pendant la durée de l'entente qu'on aura conclue ou, s'il n'y a pas d'entente, elle le sera aux conditions fixées par un tribunal d'appel qui décidera de la solution ou de la disposition la meilleure et la plus équitable pour les parties.

—Monsieur l'Orateur, j'ai été amené à présenter cet avis de motion à la suite de certains événements malheureux survenus au cours des deux dernières années, y compris la grève des employés de la voie maritime du Saint-Laurent, celles des manutentionnaires de blé à la Tête des Lacs et sur la côte ouest, ainsi que les innombrables autres arrêts de travail qui ont eu des effets désastreux sur les marchés, particulièrement les marchés d'exportation des produits agricoles.

Je voudrais dès le début citer un passage tiré de la page 3 du rapport du groupe d'étude sur les relations du travail au Canada.

1. Périodiquement, les relations patronales syndicales font, dans tous les pays, l'objet de critiques sévères. Au Canada, comme dans bien d'autres pays occidentaux, la négociation collective fut, ces dernières années, en butte à des attaques de plus en plus vives. Au point que l'on n'est pas éloigné d'une crise de confiance dans le régime actuel des relations du travail.

2. Pourquoi le public semble-t-il avoir perdu la foi dans le régime de négociation collective qui prévaut actuellement? L'épidémie de grèves qui ont fait les manchettes depuis quelques années l'explique pour une bonne part. Les protagonistes de beaucoup de ces conflits semblent en souffrir moins que le public. Pire encore, on se demande si les parties ne règlent pas leurs différends sur le dos du public.

[M. l'Orateur suppléant.]

3. Beaucoup de ces arrêts du travail ont interrompu des services qui, auparavant, étaient rarement touchés par la négociation collective. Les grèves de membres de professions libérales—même de médecins, d'infirmières et d'enseignants—ont ennuyé le public. Il en est de même pour ce qui est de la paralysie de ce qu'on considérait depuis longtemps comme des services essentiels, notamment les écoles, les hôpitaux et les services postaux.

● (5.00 p.m.)

4. Les appréhensions du public se sont encore accentuées devant les violences qui ont marqué récemment certains conflits du travail. Les images de camions renversés et de bagarres entre piquets de grèves et policiers n'ont pas amélioré le tableau des relations du travail.

5. On ne saurait non plus minimiser le mal causé par la corruption et les méthodes antidémocratiques employées dans l'Union internationale des marins du Canada, ainsi que l'a révélé la Commission Norris. Jointe aux révélations antérieures sur la conduite inconvenante de certains syndicats aux États-Unis, la publicité a convaincu beaucoup de gens que le syndicalisme n'était pas cette force idéale au service du bien qu'ils avaient été portés à imaginer.

6. A ces événements, il faut ajouter une certaine prédisposition du public à jeter sur les syndicats et la négociation collective le blâme de l'inflation qui a harcelé l'économie canadienne ces dernières années.

Il me paraît ridicule que dans notre pays, où on sert tellement en paroles la cause de la paix, du droit et de l'ordre, nous continuions à régler nos querelles les plus graves au moyen de la force brutale.

Je propose que le gouvernement songe à rendre la grève et le lock-out illégaux dans tout organisme de la compétence du Parlement et à établir un tribunal spécial du travail qui aurait le pouvoir d'aider à régler les différends et, si nécessaire, de rendre des décisions exécutoires. Beaucoup critiquent de telles propositions et présument qu'elles visent uniquement les syndicats ouvriers. Il n'en est absolument rien, car, dans bien des cas, le syndicat patronal non plus ne les accepte pas volontiers. J'aime mieux dire que ma proposition ne vise ni la main-d'œuvre ni la direction, mais plutôt le bien-être de tous les intéressés et de l'ensemble du pays.

Il est vrai qu'un règlement obtenu à la suite d'un arbitrage obligatoire ne satisferait probablement pas au moins l'une des parties, mais ce règlement ne serait obligatoire que pendant le délai fixé par la décision arbitrale et il ne fait pas de doute qu'après un temps de répit et une fois que les esprits se seraient apaisés, les négociations reprendraient à peu près au moment de l'expiration du délai. Les négociations reprendraient sous les meilleurs auspices et elles déboucheraient sur un accord à l'amiable. Dans l'intervalle, le travail et la production ne seraient pas arrêtés, il n'y aurait pas d'interruption dans le versement